

# PRESENTATION DES ZONES DE STATIONNEMENT BLEUES

La durée de stationnement est autorisée à 1h sur l'ensemble des zones.

Les zones sont :

- Boulevard Gambetta sur l'intégralité du boulevard.
- Avenue de la libération 2 places devant la pharmacie.
- Place pierre Ramel sur l'intégralité des places de stationnement sauf GIG/GIC.
- Place Hoche 4 places devant la Poste.
- Cours Victor Hugo 2 places
- Place Ledru Rollin 2 place devant la Fleuriste.
- Rue Pitot 2 places devant le traiteur.

